Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20230403-BC2023-055-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 03 AVRIL 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

Association ADIE - Convention de mise à disposition de locaux à la pépinière d'entreprises – approbation et autorisation de signature

N°2023-055

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**21**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**21**
Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle BONHOMME	

L'an 2023, le 03 avril à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT LUBIN DES JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Talal ABDELKADER (DREUX), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,
Dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est partenaire de l'association ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Les

missions de l'ADIE sont d'accompagner et financer les porteurs de projet, via l'octroi d'un microcrédit pour ceux qui ne peuvent pas obtenir de crédit bancaire classique, pour la création et la reprise d'entreprises et le droit à l'initiative économique.

A ce titre, elle occupe actuellement le bureau n°2 au sein du bâtiment tertiaire de la pépinière tertiaire, bénéficie d'un loyer gratuit et s'acquitte mensuellement du paiement de la provision des charges locatives, du forfait services communs et de la provision de la taxe foncière...
Afin de regrouper dans un même bâtiment ses partenaires présents sur le site et de favoriser la collaboration entre l'ADIE et l'association BGE EURE ET LOIR qui travaillent étroitement ensemble pour l'accompagnement des porteurs de projet, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a proposé à l'ADIE de rejoindre le bâtiment administratif de la pépinière artisanale. .
Le bureau projeté est le bureau n°1 côté artisanal qui est actuellement occupé jusqu'à la fin du mois de juin 2023.

La convention de mise à disposition de locaux soumise à l'approbation du bureau distingue donc deux périodes de mise à disposition :

- ***Du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023 – mise à disposition à titre gracieux du bureau n°2 de la pépinière tertiaire selon les modalités suivantes :***

Location actuelle (pépinière tertiaire – 3 rue Henry Potez à Dreux) – tarifs mensuels HT

LOCAL	SUPERFICIE	SERVICES COMMUNS *	CHARGES *	TAXE FONCIERE	TOTAL HT
Bureau 2	25 m²	39,00 €	76,14 €	59,58 €	174,72 €

- ***Du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2025 – mise à disposition à titre gracieux du bureau n°1 de la pépinière artisanale selon les modalités suivantes :***

Location à venir (pépinière artisanale – 13 rue des Livraindières à Dreux) – tarifs mensuels HT

LOCAL	SUPERFICIE	SERVICES COMMUNS *	CHARGES *	TAXE FONCIERE	TOTAL HT
Bureau 1	28,10 m²	39,00 €	47,05 €	47,05 €	133,10 €

* *le forfait services communs regroupe l'animation de la pépinière d'entreprises, la signalétique, l'accès aux salles de réunion, le matériel mis à disposition des locataires (massicot, brocheuse de documents, agrafeuse grande capacité, réfrigérateur, micro-ondes et cafetière).*

* *la provision des charges inclue les fluides (eau, électricité et gaz), le ménage, la maintenance de la chaufferie, les réparations diverses et l'entretien des espaces verts.*

Les tarifs appliqués à l'association ont été approuvés par délibération n°2019-187 du conseil communautaire du 24 juin 2019 et seront donc les suivants :

LOCAUX	2023	2024	2025	
Bureau 2 (tertiaire)	1048,32 € *			*du 01/01 au 30/06/2023
Bureau 3 (artisanal)	798,60 € *	1 597,20 €	1 597,20 €	*du 01/07 au 31/12/2023
	1 846,92 €			

Le montant des loyers correspondants à la mise à disposition gracieuse seront valorisés dans la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle conclue avec l'association au titre des contributions en nature.

VU la délibération n°2021-75B du 12 avril 2021 portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau et notamment son point 8,
VU le projet de convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux à la pépinière d'entreprises de Dreux entre l'Agglo du Pays de Dreux et l'association ADIE pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 14/04/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 14/04/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Emmanuelle BONHOMME
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.